

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

Date de la demande

(Réservé à l'administration)

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE CERTIFICAT :

- Suivre **chacune des huit (8) étapes** du présent formulaire ;
- Déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'**étape 7**, au comptoir de la réception de l'Hôtel de Ville situé au 1, rue du Pont ;
- Prévoir de défrayer le coût du certificat d'autorisation au montant de **30,00 \$** ;
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le certificat sera émis.

N.B. : Il vous est nécessaire de fournir tous les documents énumérés ci-dessous ainsi que toutes les informations requises pour ouvrir un dossier en vue de l'obtention d'un certificat.

1 IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX:

Adresse complète :

Numéro de lot :

2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

Nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

() - () - () -

Courriel :

3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE :

Même que le requérant ?

Oui

Non

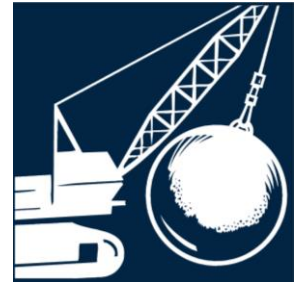
Si non, nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

() - () - () -

Courriel :



DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

Date de la demande

(Réservé à l'administration)

8

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE :

Signature : _____ Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis ou certificat.

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR :

Veillez consulter le site internet de la Municipalité de Labelle pour visualiser les règlements d'urbanisme en vigueur (<https://www.municipalite.labelle.qc.ca/reglementation-d-urbanisme>).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au (819) 681-3371 poste 5008.

Note : À la fin des travaux, une copie de la facture du site d'enfouissement doit être fournie à titre de preuve de la disposition adéquate des matériaux provenant de la démolition.

Aussi, la date de fin des travaux pour la démolition d'une construction ou d'un bâtiment sera effective lorsque la démolition sera entièrement complétée et le terrain nettoyé de tous les débris. Cette date effective sera celle utilisée par le service de l'évaluation et de la taxation.